

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

MARCHE N°REECRIRE261_Suite Additif n°2

Acquisition d'un robot manipulateur industriel, d'une base mobile robotisée ainsi que d'un système de contrôle embarqué pour le projet de recherche REECRIRE porté par le laboratoire CRISAL de l'Université de Lille pour le FEDER 2026

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :
Le 04 septembre 2026 à 12h00, délai de rigueur

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université :
www.marches-publics.gouv.fr

Date limite de réception des questions : 28/08/2026 à 12h00

L'Université de Lille sera fermée le 14 juillet 2026 (jour férié en France) et du 27 juillet au 14 août 2026 inclus.

Aucune copie de sauvegarde ne pourra être déposée sur site et aucune réponse ne pourra être apportée aux dates indiquées ci-dessus.



Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises de manière dématérialisée sur le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr
A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

SOMMAIRE

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public	3
2. Mode de passation choisi	3
3. Forme du marché	3
4. Lieu de remise des fournitures.....	3
5. Marchés Publics de fournitures.....	4
6. Durée du marché.....	4
7. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives et Variantes à l'initiative du candidat	4
a) Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives	4
b) Variantes à l'initiative du candidat.....	5
8. Les offres	5
a) Date limite de réception des offres	5
b) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées	5
9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.....	5
10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent	5
11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat.....	5
12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.....	5
13. Critères d'attribution	6
14. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration.....	9
15. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)	9
16. Modalités de remise des offres	10
17. Double envoi.....	10
18. Copie de sauvegarde.....	10
19. Contenu de l'offre	10
20. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures.....	11
a) Réglementation	11
b) Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »	12
c) Dispositions relatives à la signature électronique	12

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000
Ville : LILLE	Pays : France
Adresse internet : https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/	

2. Mode de passation choisi

Procédure adaptée (article R2123-1 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique).

3. Forme du marché

Allotissement :

Le marché est composé de 3 lots :

- LOT N°1 : Robot manipulateur
- LOT N°2 : Base mobile robotisée
- LOT N°3 : Système de contrôle embarqué

Un soumissionnaire peut répondre à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. En cas de négociation, celle-ci s'effectuera avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre.

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'échange de courriels, de courriers, d'échange téléphonique ou de négociation sur place qui se dérouleront dans les locaux de l'Université.

Dans le cadre de négociations téléphoniques, l'heure de l'échange sera indiquée au candidat au minimum quatre jours avant celui-ci et sa durée ne pourra excéder une heure maximum pour chaque candidat.

Dans le cadre de négociation dans les locaux de l'Université, chaque candidat est convoqué et informé par écrit de la date du rendez-vous au moins quatre jours ouvrés avant celui-ci et se verra préciser l'organisation, l'heure ainsi que le lieu de la négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront une nouvelle offre dans un délai indiqué par la Direction des marchés publics. Chaque offre fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection des offres définis à l'article 13 ci-dessous.

4. Lieu de remise des fournitures

Université de Lille

UMR CRIStAL

Campus scientifique - Bâtiment ESPRIT

Avenue Henri Poincaré

59655 Villeneuve d'Ascq

5. Marchés Publics de fournitures

Description/objet du marché :

Acquisition d'un robot manipulateur industriel, d'une base mobile robotisée ainsi que d'un système de contrôle embarqué pour le projet de recherche REECRIRE porté par le laboratoire CRISTAL de l'Université de Lille pour le FEDER 2026

Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

42997300-4 : Robots industriels (Lots 1 et 2)

48151000-1 : Système de contrôle informatique (Lot 3)

6. Durée du marché

6.1 Pour chacun des lots, concernant l'acquisition des matériels, la durée du marché correspond aux délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et de formation indiqués dans l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°1, dans l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°1, dans l'annexe 3 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°2, dans l'annexe 4 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°2, dans l'annexe 5 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°3 et dans l'annexe 6 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°3.

Ces délais sont applicables à compter de la notification du marché.

Pour chacun des lots, un procès-verbal d'admission sera établi, attestant de la bonne exécution des prestations.

6.2 – Pour chacun des lots, la période de garantie légale démarre à compter de la décision d'admission prévue à l'article 8 du Cahier des Clauses Particulières.

6.3 – Pour chacun des lots, la période d'extension de garantie commencera à l'issue de la garantie légale, si elle est retenue. La durée est fixée selon l'option retenue.

6.4 – Pour chacun des lots, la maintenance, d'une durée maximum de 4 ans, **préventive OU préventive et corrective,** si elle est retenue, prendra effet à l'issue de la durée de garantie légale ou à l'issue de l'extension de garantie si elle est retenue. La durée est fixée selon l'option retenue.

7. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives et Variantes à l'initiative du candidat

a) Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives

Pour chacun des lots, le marché comprend des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) facultatives.

Le détail de ces PSE est indiqué dans l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°1, dans l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°1, dans l'annexe 3 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°2, dans l'annexe 4 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°2, dans l'annexe 5 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°3 et dans l'annexe 6 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°3.

Pour chacun des lots, pour les PSE facultatives, les candidats sont invités à présenter, s'ils le souhaitent, le coût de ces options au sein de l'annexe 1 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°1, de l'annexe 2 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°1, de l'annexe 3 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°2, de l'annexe 4 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°2, de l'annexe 5 à l'ATTRI1 pour l'offre de base du lot n°3 et de l'annexe 6 à l'ATTRI1 pour la variante du lot n°3.

Pour chacun des lots, le pouvoir adjudicateur fera connaître sa décision de retenir ou non ces prestations supplémentaires au moment de la notification.

b) Variantes à l'initiative du candidat

Pour chacun des lots, les variantes techniques à l'initiative du candidat sont autorisées, au nombre d'une supplémentaire à l'offre de base. Le candidat devra obligatoirement présenter une offre de base pour pouvoir proposer une variante.

Pour chacun des lots, le candidat peut, en supplément de son offre de base, proposer une variante répondant à minima aux exigences techniques décrites dans le présent cahier des charges, intégrant des options techniques spécifiques ou des caractéristiques supplémentaires innovantes et/ou plus performantes, dès lors qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée en matière d'exploitation, d'évolutivité ou de maintenance du système.

Le candidat veillera à compléter l'Annexe 2 à l'ATTR1 – Variante pour le lot n°1, l'Annexe 4 à l'ATTR1 – Variante pour le lot n°2 et l'Annexe 6 à l'ATTR1 – Variante pour le lot n°3.

8. Les offres

a) Date limite de réception des offres

VENDREDI 28 AOÛT 2026 à 12h00

b) Langue dans laquelle elles doivent être rédigées

FRANCAIS

9. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

à compter de la date limite de réception des offres jusqu'au 31 décembre 2026

10. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

- Financement sur crédits extérieurs (FEDER REECRIRE 2026) ;
- Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

11. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

- Remplir l'annexe au DC2.

12. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

13. Critères d'attribution

Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Dans le respect de l'article R2161-4 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, l'Université informe les candidats qu'elle pourra décider d'examiner les offres avant les candidatures (il s'agit d'une simple faculté à la discrétion de l'acheteur).

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

Les motifs d'élimination des offres sont :

- Pour chacun des lots, l'absence d'une annexe à l'ATTRI1 (bordereau de prix) entraîne d'office le rejet de l'offre
- Pour chacun des lots, l'absence d'une annexe à l'ATTRI1 pour l'offre de base entraîne d'office le rejet de l'offre variante
- La non complétude et/ou la non signature d'une annexe à l'ATTRI1 quelle qu'elle soit (bordereau de prix) peut entraîner le rejet de l'offre. La signature doit être conforme.
- Offre anormalement basse au sens de l'article R2152-3 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Lot n°1 : Robot manipulateur

CRITERES DE NOTATION		PONDERATION (en points)
CRITERE 1	TECHNIQUE	55
Sous-critère 1.1	Capacités de contrôle en temps réel et d'adaptation dynamique de trajectoire (pilotage basé capteurs, modification trajectoire en mouvement, contrôle externe, temps réel)	20
Sous-critère 1.2	Performances du robot pour fabrication additive continue (charge utile, portée, répétabilité, stabilité dynamique, robustesse aux vibrations)	15
Sous-critère 1.3	Capacités d'intégration et de communication avec un système robot mobile/manipulateur complet (interfaces réseau, architecture logicielle, synchronisation multi-systèmes, compatibilité supervision externe)	10
Sous-critère 1.4	Sécurité intégrée et configurable (gestion des zones de travail, limitation de vitesse, supervision sécurité, protection opérateur et équipement)	5
Sous-critère 1.5	Qualité de la documentation technique, facilité de prise en main, supports de formation et accompagnement utilisateur	5
CRITERE 2	PRIX	30
CRITERE 3	GARANTIE, SAV ET MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU	5
Sous-critère 3.1	Conditions, délais et périmètre de la garantie, du SAV et de la maintenance de premier niveau	5
CRITERE 4	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et délai et contenu de la formation	5
Sous-critère 4.1	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche, délai et contenu de la formation	5
CRITERE 5	ENVIRONNEMENT : dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, sur l'objet spécifique du marché	5

Lot n°2 : Base mobile robotisée

CRITERES DE NOTATION		PONDERATION (en points)
CRITERE 1	TECHNIQUE	55
Sous-critère 1.1	Performances de mobilité et stabilité dynamique (charge utile, stabilité avec bras déployé, autonomie, gestion des pentes et irrégularités)	20
Sous-critère 1.2	Navigation autonome et perception environnementale (scanner laser, perception 3D, gestion d'obstacles, précision de déplacement)	15
Sous-critère 1.3	Capacités d'intégration avec le robot manipulateur et le système de contrôle global (synchronisation temps réel, architecture commune, communication industrielle)	10
Sous-critère 1.4	Sécurité et robustesse d'utilisation en environnement réel	5
Sous-critère 1.5	Qualité de la documentation technique, facilité de prise en main, supports de formation et accompagnement utilisateur	5
CRITERE 2	PRIX	30
CRITERE 3	GARANTIE, SAV ET MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU	5
Sous-critère 3.1	Conditions, délais et périmètre de la garantie, du SAV et de la maintenance de premier niveau	5
CRITERE 4	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et délai et contenu de la formation	5
Sous-critère 4.1	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche, délai et contenu de la formation	5
CRITERE 5	ENVIRONNEMENT : dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, sur l'objet spécifique du marché	5

Lot n°3 : Système de contrôle embarqué

CRITERES DE NOTATION		PONDERATION (en points)
CRITERE 1	TECHNIQUE	55
Sous-critère 1.1	Qualité de l'intégration système robot mobile/manipulateur (communication unifiée, synchronisation, compatibilité logicielle et réseau)	20
Sous-critère 1.2	Performances du système de calcul et de supervision (temps réel, capacité de calcul, architecture industrielle embarquée)	15
Sous-critère 1.3	Interface opérateur et sécurité globale système (IHM, supervision, gestion sécurité centralisée)	10
Sous-critère 1.4	Qualité de la documentation technique, facilité de configuration, supports logiciels et aide à la prise en main	10
CRITERE 2	PRIX	30
CRITERE 3	GARANTIE, SAV ET MAINTENANCE DE PREMIER NIVEAU	5
Sous-critère 3.1	Conditions, délais et périmètre de la garantie, du SAV et de la maintenance de premier niveau	5
CRITERE 4	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche et délai et contenu de la formation	5
Sous-critère 4.1	Délais de livraison, d'installation, de mise en ordre de marche, délai et contenu de la formation	5
CRITERE 5	ENVIRONNEMENT : dispositif mis en place par la société pour la protection de l'environnement, sur l'objet spécifique du marché	5

14. **Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :** ☒ Non ☐ Oui

15. **Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)**

- REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) ET SON ANNEXE
- ATTR11 (ACTE D'ENGAGEMENT) ET SES ANNEXES
- FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR SANCTIONS RUSSES
- FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- ANNEXE DC2
- FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- PAGE DE GARDE
- CCAG FOURNITURES ET SERVICES
- GUIDE ENTREPRISE SUR LA DEMATERIALISATION

16. Modalités de remise des offres

Les offres ne peuvent être transmises que par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : www.marches-publics.gouv.fr

Le manuel d'utilisation du candidat (Guide Entreprise) est disponible dans le dossier de consultation des entreprises. Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

17. Double envoi

Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, **seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur** dans le délai fixé pour la remise des offres ».

18. Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est **une copie à l'identique** de la réponse électronique destinée à se substituer, **en cas d'anomalie**, aux dossiers de candidature et de l'offre transmis par voie électronique.

En aucun cas la remise d'une copie de sauvegarde autorise un prestataire à ne pas déposer son offre par voie électronique.

Le candidat peut, s'il le souhaite, déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant les dates et heures limites de réception des offres.

Les copies de sauvegarde peuvent être déposées à l'adresse suivante :

Direction de la Commande Publique
42, rue Paul Duez – 59000 LILLE

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h00

19. Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

- la CANDIDATURE

Fiche de renseignements (pièce n°2 du DCE)

DC1 Lettre de candidature. Modèle de déclaration sur l'honneur et Attestation sur l'honneur

Sanctions Russes (pièce n°3 ou 4A et 4B du DCE)

DC2 Déclaration du candidat (pièce n°5 du DCE)

Annexe DC2 (pièce n°6 du DCE)

Fiche de création fournisseur (pièce n°7 du DCE)

Attestations fiscales et sociales en cours de validité

Attestation d'assurance en cours de validité

Relevé d'identité bancaire ou attestation émanant de la banque si l'établissement bancaire se situe dans un autre pays que la France

- **L'OFFRE**

A – L'ATTRI1 (Acte d'engagement) complété, daté et signé accompagné de ses annexes remplies, datées et signées (pièces n°8, 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F du DCE)

B – Le Cahier des Clauses Particulières et son annexe paraphés, signés, datés, acceptés sans modification et apposés du cachet commercial (pièces n°10 et 11 du DCE)

C – Pour chacun des lots, pour l'offre de base et pour la variante, le mémoire technique comprenant :

- Le descriptif de l'ensemble des caractéristiques énoncées dans l'annexe au CCP ;
 - Le détail de la garantie légale, extension de garantie (si elle est retenue) et de la maintenance préventive OU préventive et corrective (si elle est retenue) ;
 - Le détail de la formation ainsi que la maintenance de 1^{er} niveau ;
 - Le descriptif des dispositions mises en place pour le développement durable ;
- Le mémoire technique du candidat retenu sera intégré aux documents contractuels du marché

D- Un devis détaillé pour l'offre de base et pour la variante, pour chacun des lots (valide jusqu'au 31 décembre 2026)

E- A l'appréciation du candidat une copie de sauvegarde sur support physique.

20. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

a) Réglementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique>

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

- b) Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique jusqu'au 21 août 2026 à 12h00.

Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (250 caractères maximum).

Les questions posées sont automatiquement enregistrées, un message de confirmation indiquant que la question a bien été posée sera envoyé à la Société qui a déposé la demande et sera ensuite transmise à l'Université de Lille qui la traite selon la procédure qu'elle a définie.

- c) Dispositions relatives à la signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire.

En cas de signature électronique :

Chaque document doit être signé par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, en cours de validité à la date de signature du document par le candidat, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.

La signature d'un fichier compressé (ZIP) ou d'un fichier comportant plusieurs documents, ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Les certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics>

Lille, le 6 juillet 2026

#signature1#